

comprendra peut-être mon argument, que je m'efforce de présenter d'une manière raisonnable.

J'ai présenté mon projet de résolution après avoir examiné le budget et après avoir posé des questions au président de la Commission, pour savoir pourquoi il se croyait obligé de prendre, tout d'abord, cette décision qui permettrait aux chemins de fer Nationaux d'abandonner le service ferroviaire des voyageurs à Terre-Neuve et de le remplacer par un service d'autobus. La Commission a rendu cette décision peu après les élections du 25 juin. Je crois que c'est le 27 juin. Je laisse le soin aux députés de saisir l'importance de cette date.

Toute la question de l'abandon à Terre-Neuve du service-voyageurs du National-Canadien avait soulevé beaucoup d'inquiétude durant la campagne électorale. Nous l'avons inscrit au programme de notre parti. Tous les conservateurs qui firent campagne à Terre-Neuve l'adoptèrent comme principal article de leur plate-forme électorale. Je veux parler du maintien et de l'amélioration du service-voyageurs des chemins de fer à Terre-Neuve. Par conséquent, les Terre-Neuviens qui siègent de ce côté-ci de la Chambre estimaient et ils l'estiment encore que leurs électeurs comptaient sur eux pour annuler cette décision inéquitable.

C'est en nous acquittant de ce mandat que nous avons profité de la première occasion offerte pour nous opposer à cet abandon. Cette occasion se présenta lors de l'étude des prévisions de dépenses de la Commission canadienne des transports. C'est pourquoi nous avons proposé le projet de résolution au comité.

Les députés se souviendront qu'avant de présenter cette résolution au comité, nous avons pu débattre cette question à la Chambre, lors de l'examen du bill annuel relatif au financement du National-Canadien. Le leader du gouvernement à la Chambre nous a alors promis que nous aurions l'occasion de débattre cette question devant le comité permanent des transports et des communications et d'interroger le président de la Commission canadienne des transports. Il s'est aussi engagé à nous fournir l'occasion d'interroger les dirigeants du C.N., quand il soumettrait audit comité l'exposé annuel de la compagnie.

Je signale ces faits pour faire comprendre à la Chambre et au député qui se sent obligé de défendre son honneur parce que, comme il l'a dit, on l'a accusé de façon honteuse et irresponsable, qu'il s'agit d'une question très

grave. Nous estimons nous acquitter de nos responsabilités comme députés de Terre-Neuve.

Une voix: Irresponsabilités.

M. McGrath: Nous croyons tenir l'engagement solennel que nous avons pris à l'égard de la population de Terre-Neuve aux dernières élections fédérales. Il n'y a pas d'esprit de parti là-dedans. Nous tenons simplement un engagement solennel et nous continuons à le faire. C'est pourquoi nous avons examiné intégralement et minutieusement les prévisions de dépenses de la Commission, ainsi que du président et de ses collaborateurs. Nous tentons de découvrir ce qui a dicté cette décision et pourquoi la Commission s'est sentie obligée d'aller à l'encontre des recommandations des gens de Terre-Neuve.

Le gouvernement de Terre-Neuve s'est opposé à cette décision dans un mémoire présenté à la Commission. Les députés libéraux de la Chambre à la dernière législature se sont opposés à la décision dans un mémoire qu'ils ont présenté. Le député de Burin-Burgeo (M. Jamieson) peut confirmer la chose. Ces députés ont présenté à la Commission un mémoire où ils s'opposaient énergiquement à la suppression subite du service. Ils avaient recommandé que cette suppression graduelle du service-voyageurs, si elle s'imposait, devrait avoir lieu sur une période d'au moins cinq ans, autrement dit, assurer le service par autobus en même temps que le service ferroviaire pendant cinq ans et, à la fin de cette période, examiner l'ensemble du tableau. C'était une demande raisonnable.

• (1.20 p.m.)

Je ne sais pas pourquoi la Commission canadienne des transports s'est crue obligée d'aller à l'encontre de l'opinion publique, à l'encontre des représentants de Terre-Neuve au Parlement, de l'Assemblée législative, du gouvernement, des syndicats de cheminots, et des syndicats ouvriers de cette province. On aurait dû, je crois, nous fournir une réponse à cette question. C'était justement pour cette raison que la question a été examinée au comité permanent des transports et des communications. A l'issue de l'examen, le 28 novembre, le comité a présenté et adopté une résolution qui servait de matière à la question de privilège que j'ai posée à la Chambre le 10 décembre.

Il est utile, à mon avis, de consigner au compte rendu le troisième rapport du comité